

2298 10159

**Termes de référence du Conseil Interministériel
Sur l'Appui aux Activités des Femmes
Primature, le 29 Janvier 2014**

I. CONTEXTE

L'agenda de la communauté internationale adopté en 2000 met l'accent sur la réduction de la pauvreté d'ici à 2015 à travers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Depuis lors, les discours les plus optimistes rappellent la nécessité de miser sur l'appropriation des outils et mécanismes de production des richesses et l'accès aux ressources financières par les groupes défavorisés, principalement les femmes pour espérer atteindre ces résultats.

Le Gouvernement du Sénégal, dans le cadre de sa politique générale récemment déclinée par le Premier Ministre, a mis l'emphasis sur les politiques sociales visant la réduction des disparités, particulièrement chez les femmes.

C'est ainsi qu'à travers l'engagement de l'Etat à renforcer l'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes filles et leurs capacités, une Stratégie Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat Féminin et un plan d'actions prioritaires ont été élaborés par le Ministère de la Femme de la Famille et de l'Enfance, en relation avec tous les secteurs concernés.

Il s'agit entre autre de :

- renforcer les capacités des acteurs en genre et développement
- faciliter aux femmes chefs d'entreprise l'accès aux mécanismes de financement avec le FONGIP
- renforcer les capacités des femmes et jeunes filles promotrices, bénéficiaires de lignes de crédit
- mettre en place un fonds d'urgence pour la prise en charge des filles victimes d'abus sexuels et de pratiques socioculturelles néfastes
- former les femmes entrepreneures sur les techniques de l'agroalimentaire (norme d'exportation UE, en matière d'hygiène, qualité, etc.)

La société civile s'est engagée à assurer sa contribution à travers des projets, programmes et un plaidoyer soutenu pour la mobilisation des ressources.

Les partenaires au développement réunis dans le cadre du système des Nations Unies et les autres institutions financières comme la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Islamique etc. ont déclaré leur soutien au gouvernement du Sénégal dans ce domaine de l'accès aux ressources des femmes et des filles pour leur autonomisation économique et financière à travers plusieurs formes d'appuis.

C'est dans ce contexte que ce Conseil Interministériel a été convoqué par la Primature autour du Ministre de la Femme de la Famille et de l'Enfance pour faire le point sur l'état des lieux de la mise en œuvre effective de l'appui aux activités des femmes, ainsi que les mécanismes de coordination de cet appui, compte tenu de sa dimension transversale et multisectorielle

En perspective, l'accent doit être mis sur la synergie des acteurs et la mutualisation des compétences dans la recherche de l'efficacité et de l'efficience des stratégies et actions d'appui aux activités des femmes et des filles.

A cet effet, la mise en place d'un mécanisme de coordination et de pilotage inclusif devra être envisagée.

I. Objectifs du Conseil Interministériel.

- ✓ faire le point sur l'état des lieux de la mise en œuvre effective de l'appui aux activités des femmes ;
- ✓ partager, enrichir et valider les stratégies et les résultats obtenus ;
- ✓ réfléchir sur la création et la mise en place d'un mécanisme de coordination et de pilotage de la mise en œuvre ;
- ✓ formuler des recommandations afin de renforcer et rendre efficace la multisectorialité dans ce domaine

II. Résultats

- ✓ L'état des lieux de la mise en œuvre effective de l'appui aux activités des femmes est établi
- ✓ Les stratégies et les résultats obtenus sont partagés et validés ;
- ✓ La réflexion sur la création et la mise en place d'un mécanisme de coordination et de pilotage de la mise en œuvre est entamée
- ✓ Des recommandations pour renforcer et rendre efficace la multisectorialité dans ce domaine ont été faites.

III. Participants

Le Conseil réunira quarante (40) personnes représentants de:

- ✓ la Primature
- ✓ les Ministeres sectoriels
- ✓ les partenaires techniques et financiers
- ✓ les organisations de la société civile (ONG, associations de femmes, syndicats, organisations de producteurs ruraux, etc.),
- ✓ les collectivités locales et de partenaires techniques et financiers.

IV. Méthodologie de travail

Le Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance va présenter un rapport introductif. Des discussions seront menées et des recommandations seront également formulées.

V. Date et Lieu

Le Conseil Interministériel se tiendra le **Mercredi 29 Janvier 2014 à 16 h** dans la salle de conférence de la Primature, au Building Administratif ,9 étage .à Dakar.